ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 131992

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la nécessaire protection des enfants face à ce que certains définissent comme une « hypersexualisation » de l'espace public. En effet, la place croissante occupée par la sexualité dans l'espace public et ses conséquences potentielles sur les enfants préoccupent un nombre croissant de spécialistes. Ce phénomène, qualifié « d'hypersexualisation », concerne les enfants dans trois domaines. Il s'agit, d'une part, de l'utilisation de l'image sexualisée des enfants dans les médias ou les publicités. Il s'agit, d'autre part, de la vente de biens et services destinés aux plus jeunes qui utilisent les ressorts de la sexualité adulte. On retiendra enfin l'exposition des enfants aux images érotiques ou pornographiques. Face à cette situation, il convient de répondre par la prévention, d'une part, en misant sur l'éducation et l'information, ainsi que par la réglementation d'autre part et plus singulièrement l'encadrement des pratiques abusives. En matière de réglementation, nos voisins européens ont déjà adopté ou proposé certaines mesures, comme la mise en oeuvre effective des chartes limitant les excès liés à la représentation des hommes, des femmes et des enfants dans les médias. Il lui demande quel est son avis sur cette mesure.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131992
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2971
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)